



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 0734/MEF/DGTCP/DEMO du 27 AVR. 2023
portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule
des Etudes Economiques et fixant ses attributions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire en République de Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2014-416 du 09 juillet 2014 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2014-418 du 09 juillet 2014 portant Plan Comptable de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE



Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), une Cellule dénommée « Cellule des Etudes Economiques, en abrégé CEE ».

Article 2 : La Cellule des Etudes Economiques est chargée de :

- réaliser et coordonner les études économiques et financières au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- assurer la surveillance du secteur des activités de placement financier en liaison avec les services compétents de l'Etat, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) ;
- examiner et analyser les demandes d'organisation des jeux de hasard, en relation avec les services compétents de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire ;
- assurer le suivi des secteurs économiques à travers l'instruction des dossiers en provenance des Ministères techniques et la production de notes d'analyse sectorielles ;
- tenir le Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Comptabilité (CNC) à travers le Service Normes Comptables et Publications.

Article 3 : La Cellule des Etudes Economiques comprend six (06) Services rattachés et deux (02) Départements dont dépendent des services.

Article 4 : Les Services rattachés sont :

- le Service Secrétariat ;
- le Service Courrier ;
- le Service Archives ;
- le Service Qualité et Contrôle Interne ;
- le Service Ressources Humaines et Matériel ;
- le Service Statistiques.

Le Service Secrétariat

Il est chargé :

- de la saisie et du classement des documents ;
- de la réception des usagers/clients ;
- de la gestion des appels téléphoniques et de l'émission des fax ;
- de la rédaction des projets de lettre ;
- de la gestion des rendez-vous du Coordonnateur ;
- de la transmission des informations et documents aux services ;
- de la préparation des missions.

Le Service Courrier

Il est chargé :

- du traitement du courrier « arrivée » et « départ » ;
- de l'organisation de séances de formation sur le courrier avec les agents ;
- du contrôle des registres d'enregistrement du courrier.

Le Service Informations Documentées

Il est chargé :

- de la collecte et de l'inventaire des documents d'archives ;
- de l'élaboration d'un cadre de classement des documents ;
- de la conservation des documents ;
- du conditionnement des dossiers ;
- de la diffusion des informations relatives aux documents d'archives ;
- de la supervision des différents dépôts d'archives ;
- de l'interface avec la Direction de la Documentation et des Archives.

Le Service Qualité et Contrôle Interne

Il est chargé :

- de la coordination des activités en lien avec les autres processus de la DGTCP ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du processus de la CEE ;
- de la production et de l'analyse des outils de pilotage du processus de la CEE (fiche technique, tableau de bord, parties intéressées pertinentes, matrice des risques, etc.) ;
- de la préparation des revues de direction et des comités processus ;
- du suivi des actions des correspondants processus ;
- de l'identification et de l'analyse des non conformités ou dysfonctionnements relatifs au processus de la CEE ;
- de la préparation des missions d'audit concernant le processus de la CEE ;
- du traitement des constats et recommandations des différentes missions d'audit ;
- de l'interface avec la Direction de la Qualité et de la Normalisation.

Le Service Ressources Humaines et Matériel

Il est chargé :

- de la rédaction des différents documents administratifs relatifs au personnel ;
- du contrôle des présences et des absences du personnel ;
- de l'élaboration et du suivi du programme des départs en congés annuels et à la retraite ;
- de la mise à jour du listing du personnel ;
- de l'élaboration du budget de la CEE ;

- du suivi de l'exécution du budget alloué à la CEE ;
- de la réception et du traitement des demandes de matériel et de fournitures du personnel ;
- de la commande du matériel et des fournitures ;
- de la réception et de la distribution du matériel et des fournitures ;
- de l'interface avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Moyens Généraux.

Le Service Statistiques

Il est chargé :

- de la collecte, auprès des services internes et externes, des données statistiques ;
- de l'exploitation des informations en vue de la production statistique ;
- de la production de situations périodiques ;
- de l'interface avec la Direction de la Coordination Statistiques.

Article 5 : Les Départements sont :

- le Département des Etudes et des Analyses Economiques (DEAE) ;
- le Département du Suivi des Secteurs et de la Surveillance des Activités de Placement Financier (DSSSAPF).

Le Département des Etudes et des Analyses Economiques

Il comprend six (06) services :

- le Service Programmation et Coordination des Etudes, Notes et autres Productions ;
- le Service Réalisation des Etudes Economiques et Financières ;
- le Service Réalisation des Etudes à caractère social ;
- le Service Analyse des Etudes, Notes et autres Productions ;
- le Service Appui à la Production des Documents liés aux Finances Publiques ;
- le Service Normes Comptables et Publications ;

Le Service Programmation et Suivi des Etudes, Notes et autres Productions

Il est chargé :

- de la rédaction et de la mise à jour régulière des outils de pilotage et de coordination des études et des autres productions, notamment les bulletins statistiques, les notes techniques, les documents de suivi des Finances Publiques, etc. (canevas de rédaction et grilles de validation) ;
- du recensement des besoins et de l'élaboration du plan de réalisation des études et des autres productions (bulletins statistiques, notes techniques, documents de suivi des Finances Publiques, etc.) ;

- de la transmission des termes de référence (TDR), des rapports d'études et des autres productions à la hiérarchie, pour validation ;
- du suivi de la mise en œuvre des études et des autres productions ;
- du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des études ;
- de la coordination du fonctionnement du Comité de Pré-validation, du Comité de Coordination du Système de Management Intégré (CCSMI) et du Comité de lecture des TDR, des rapports d'études et des autres productions.

Le Service Réalisation des Etudes Economiques et Financières

Il est chargé :

- de la rédaction des TDR des études initiées par la CEE ;
- de la contribution à la rédaction des TDR des études initiées par les autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- de la réalisation des études (recherche documentaire, collecte et traitement des données, rédaction des rapports d'études) ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan des recommandations issues des études.

Le Service Réalisation des Etudes à caractère Social

Il est chargé :

- de la rédaction des TDR des études à caractère social (Education, Santé, Protection Sociale, Loisirs et Protection Civile) initiées par la CEE ;
- de la contribution à la rédaction des TDR des études à caractère social initiées par les autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- de la réalisation des études à caractère social (recherche documentaire, collecte et traitement des données, rédaction des rapports d'études) ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan des recommandations issues des études à caractère social.

Le Service Analyse des Etudes, Notes et autres Productions

Il est chargé :

- de la production des notes d'analyse de l'impact des études réalisées à partir des rapports d'études et des tableaux de suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- de la rédaction, à partir d'autres productions, des notes de synthèse pour aider à la prise de décision ;
- du suivi des secteurs économiques à travers l'instruction des dossiers en provenance des Ministères techniques et la production de notes d'analyse sectorielles ;
- de l'élaboration des rapports d'activités de la CEE.

Le Service Appui à la Production des Documents de Finances Publiques.

Il est chargé :

- de la contribution, en appui à la Direction de la Coordination Statistique, à la production du TOFE base Balance et des autres documents internes relatifs aux Finances Publiques ;
- de la contribution, en appui à l'Agence Comptable Centrale du Trésor, à l'élaboration du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF), notamment au niveau du contexte économique de ce document ;
- de la contribution, en liaison avec d'autres services compétents du Trésor Public et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à l'élaboration des projets de Lois de Règlement et d'Annexes Fiscales.

Le Service Normes Comptables et Publications

Il est chargé :

- du suivi des relations avec le Conseil National de la Comptabilité, l'Ordre des Experts Comptables et les Organismes Communautaires de normalisation comptables (Conseil Comptable Ouest Africain, Conseil Permanent de la Profession Comptable, Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA) ;
- de la participation à l'harmonisation des normes comptables ;
- de la participation à la promotion et au renforcement de la qualité des informations publiées par les entités économiques ;
- de la participation à l'élaboration du droit comptable ainsi qu'à l'étude et à la mise en place des normes comptables.

Le Département du Suivi des Secteurs et de la Surveillance des Activités de Placement Financier

Il comprend six (06) services :

- le Service Suivi du Secteur Primaire ;
- le Service Suivi du Secteur Secondaire ;
- le Service Suivi du Secteur Tertiaire ;
- le Service Veille Informationnelle sur les activités d'agrobusiness et assimilées ;
- le Service Réglementation et Sensibilisation sur les activités d'agrobusiness et assimilées ;
- le Service Suivi des jeux de hasard.

Le Service Suivi du Secteur Primaire

Il est chargé :

- de proposer des avis techniques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sur les dossiers en provenance des acteurs du Secteur Primaire ;

- de participer, pour le compte de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, aux rencontres concernant le Secteur Primaire ;
- de contribuer à la réalisation des Etudes Economiques et Financière concernant le Secteur Primaire, en liaison avec le Service Réalisation des Etudes Economiques et Financières.

Le Service Suivi du Secteur Secondaire

Il est chargé :

- de proposer des avis techniques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sur les dossiers en provenance des acteurs du Secteur Secondaire ;
- de participer, pour le compte de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, aux rencontres concernant le Secteur Secondaire ;
- de contribuer à la réalisation des Etudes Economiques et Financière concernant le Secteur Secondaire, en liaison avec le Service Réalisation des Etudes Economiques et Financières.

Le Service Suivi du Secteur Tertiaire

Il est chargé :

- de proposer des avis techniques de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sur les dossiers en provenance des acteurs du Secteur Tertiaire ;
- de participer, pour le compte de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, aux rencontres concernant le Secteur Tertiaire ;
- de contribuer à la réalisation des Etudes Economiques et Financière concernant le Secteur Tertiaire, en liaison avec le Service Réalisation des Etudes Economiques et Financières.

Le Service Veille Informationnelle sur les activités d'agrobusiness et assimilées

Il est chargé :

- de la mise en place d'un système de veille informationnelle afin de détecter les activités de placement financier présumées illicites dont la plupart se font désormais en ligne ;
- du suivi des investigations relatives aux activités présumées illicites, conformément à la procédure du Comité de Veille sur les activités d'agrobusiness et assimilées ;
- de la tenue du Secrétariat technique du Comité de Veille sur les activités d'agrobusiness et assimilées ;
- de la production des notes périodiques et d'un rapport annuel sur les activités du Comité de Veille.

Le Service Réglementation et Sensibilisation sur les activités d'agrobusiness et assimilées

Il est chargé :

- de la réglementation du financement alternatif, en relation avec les services compétents de l'Etat, la BCEAO et l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA ;
- de la sensibilisation des populations sur les activités d'agrobusiness et assimilées, en liaison avec les services compétents de l'Etat.

Le Service Suivi des jeux de hasard

Il est chargé :

- de l'instruction des demandes d'organisation de jeux de hasard soumis au régime de l'autorisation préalable, en liaison avec les services compétents de l'Etat ;
- de la production régulière de notes sur les activités liées aux jeux de hasard.

Article 6 : La Cellule des Etudes Economiques est dirigée par un Coordonnateur.

Il est secondé dans l'exécution de ses tâches par les Chefs de Département.

Les services sont dirigés par des Chefs de Service.

Le Coordonnateur, les Chefs de Département et les Chefs de Service sont nommés par décision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Article 7 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- | | |
|-----------------------|---|
| - Direction Générale | 1 |
| - Tous services DGTCP | 1 |
| - DDA | 1 |

Fait à Abidjan, le 27 AVR 2023


KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique